

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 novembre 2021

Le 19 novembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine - RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane

MM. BAUER Alexandre – GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard – MATZ Mickaël – MOSER Jacky
SEYLLER Marc – STUDER Simon - ZOSSI Serge

Absents excusés : /

Date de convocation : 9 novembre 2021

Date d'affichage : 23 novembre 2021

Date de publication :

Ouverture de la séance à 20h00

M. MATZ Mickaël est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du PV de la séance du 30 juillet 2021**
- 02 - Tarifs communaux 2022**
- 03 - Frais de télédistribution 2021**
- 04 - Travaux sur le réseau de télédistribution**
- 05 - Achat d'une débroussailleuse sur roues**
- 06 - Remplacement de panneaux de signalisation**
- 07 - Budget Général : décision modificative**
- 08 - Recensement de la population 2022 : recrutement d'un agent recenseur**
- 09 - Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »**
- 10 - Rapport de la CLECT**
- 11 - Convention de fourrière animale**
- 12 - Autorisation de travaux sur un terrain communal**
- 13 - Fête de Noël des personnes âgées et des enfants**
- 14 - Extension du columbarium**
- 15 - Travaux à l'église catholique : mission de coordination Sécurité & Santé**
- 16 - Reversement de la redevance de concession ES à la Communauté de Communes**
- 17 - Divers**

* * *

01 - Approbation du PV de la séance du 30 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Tarifs communaux 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différents tarifs communaux applicables à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Occupation de la salle polyvalente :

❖ Manifestation sans entrée payante et sans bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Petite salle	85 €	125 €
Grande salle	115 €	205 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	60 €

❖ Manifestation ou bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Grande salle	200 €	400 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	120 €
Cuisine : matinée + soirée	90 €	180 €

En sus s'ajouteront aux tarifs précités les conditions tarifaires ci-après :

1,50 €/litre de fuel consommé durant la période de prise en charge de la salle

0,25 €/KWh consommé durant la période de prise en charge de la salle

Majoration **50 %** des tarifs de location de la salle en cas de dépassement de l'heure de retour des clefs.

En outre, les mesures compensatoires ci-dessous énumérées seront appliquées :

1. Versement de la somme de **85 €** sous forme d'arrhes au moment de la réservation ;
2. Présentation d'une attestation d'assurance concernant la garantie Responsabilité Civile ;
3. Dépôt d'un chèque caution de **200 €** ;
4. Clefs : Remise à 14 heures J - 1
Retour à 16 heures J + 1
5. Nettoyage de l'espace intérieur et extérieur par le locataire.

En 2022, chaque association locale aura l'usage gratuit de la salle pour l'organisation **d'une manifestation** au courant de l'année.

Adopté à la majorité

- **6 voix contre le tarif du fuel**

03 - Frais de télédistribution 2021

Les conseillers,
VU la situation comptable du Service Antenne :

DECIDENT :

- de maintenir le tarif des frais de fonctionnement de l'antenne de télédistribution pour l'année 2021 à **8,39 € HT par mois**.

Adopté à l'unanimité

04 - Travaux sur le réseau de télédistribution

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du devis de la Société GLD de HAGUENAU d'un montant de 26 500 € TTC,

décide :

- de faire réaliser les travaux,
- de retenir l'offre de la Société GLD d'un montant de 26 500 € TTC,
- de prévoir les crédits au Budget Primitif 2022

Adopté à la majorité

- **2 abstentions**

05 - Achat d'une débroussailleuse sur roues

Les conseillers prennent connaissance des devis concernant l'achat d'une débroussailleuse autoportée et décident :

- de retenir l'offre de la Société DIEBOLD de RINGENDORF d'un montant de 12 229.80 € TTC
- d'autoriser le Maire à passer commande et à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

06 - Remplacement de panneaux de signalisation

Le Maire fait part aux conseillers qu'il est nécessaire de remplacer des panneaux de signalisation dans la commune.

Après avoir pris connaissance des différents devis, il a été décidé de retenir l'offre de la Société SIGNATURE de RIXHEIM.

Le Maire est chargé de se renseigner sur la garantie ainsi que sur la qualité du matériau utilisé.

Il est autorisé ensuite à passer commande des panneaux.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

07 - Budget Général : décision modificative

Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du Budget Général pour pouvoir passer des écritures d'amortissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

C/6811-042 : +315,85 €

C/7398 : +2690 €

Recettes de fonctionnement

C/ 70878 : + 3005,85 €

Dépenses d'investissement

C/2188 : + 315,85 €

Recettes d'investissement

C/28046-040 : + 315,85 €

08 - Recensement de la population 2022 : recrutement d'un agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, le Maire propose aux conseillers de recruter un agent recenseur au moyen d'une publicité sur la chaîne locale et d'un affichage en Mairie.

Sa rémunération est fixée à 1000 € bruts.

Adopté à l'unanimité

09 - Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1^{er} janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion
- autorise le Maire à signer la charte d'utilisation

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

10 - Rapport de la CLECT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021,

Le Conseil municipal décide :

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :
- *Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)*
- *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code*
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Adopté à l'unanimité

11 - Convention de fourrière animale

Le Maire rappelle aux élus le problème des chats errants ainsi que leur prolifération dans la commune.

Il présente la convention qui peut être signée avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau qui gère la SPA de HAGUENAU.

Les conseillers, après un large échange de vues, décident :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Adopté à la majorité

- **3 abstentions**

12 - Autorisation de travaux sur un terrain communal

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame GILLIG Jean-Daniel concernant une demande d'autorisation d'aménager une partie d'une parcelle communale située près de leur propriété rue de l'Oie par la mise en place d'un escalier en grès des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder aux intéressés l'autorisation sollicitée à titre précaire et révocable,
- de leur demander de déposer une déclaration préalable de travaux à titre précaire et révocable
- de charger l'entreprise de faire les démarches auprès des concessionnaires de localisation des réseaux (DICT)

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

13 - Fête de Noël des personnes âgées et des enfants

Personnes âgées :

En raison de la situation sanitaire liée au COVID et de la recrudescence du virus ces dernières semaines, la fête de Noël des personnes âgées n'aura pas lieu cette année. Il a été décidé de remettre un présent à toutes les personnes concernées. La distribution se fera par les membres du Conseil Municipal.

Enfants :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acheter un cadeau à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de ROSTEIG. Un crédit de 20 € par enfant a été retenu.

Adopté à l'unanimité

14 - Extension du columbarium

Les élus prennent connaissance du devis de Monsieur Bernard PETRY concernant l'extension du columbarium.

Ce devis s'élève à 10 476.15 € TTC et comprend la réalisation de deux stèles de 3 alvéoles chacune.

Les conseillers, après en avoir délibéré, décident :

- de faire réaliser les travaux d'extension du columbarium,
- de retenir l'offre de Monsieur Bernard PETRY d'un montant de 10 476.15 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité

15 - Travaux à l'église catholique : mission de coordination Sécurité & Santé

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres relatives à la mission de Coordination Sécurité et Santé dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'église catholique :

ASPS de DAMBACH : 810 € TTC

QUALICONSULT d'ENTZHEIM : 980 € TTC

APAVE de MUNDOLSHEIM : 1740 € TTC

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- de retenir l'offre de la Société ASPS d'un montant de 810 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission

Adopté à l'unanimité

16 - Reversement de la redevance de concession ES à la Communauté de Communes

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Vu les investissements réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public dans la commune pour un montant de 38 857,22 € HT et payés en 2019,

Vu le montant de 3 790,85 € de redevance de concession accordés par Strasbourg Électricité Réseaux à la Commune pour ces travaux,

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 28/10/21

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de REVERSER à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre les 3 790,85 € de redevance de concession R2 que la Commune a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2021 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2019.

Adopté à l'unanimité

17 - Divers

Sous le point Divers, le Maire :

- remercie ses collègues pour leur présence lors du concert du 14 novembre 2021
- présente le dispositif « MY CITY POCKET » qui permet de communiquer directement avec les concitoyens via une application téléphonique : travaux, vie municipale, alertes météo, etc... Les élus acceptent à la majorité (4 abstentions) que la commune adhère à ce service.

Monsieur MOSER Jacky revient sur les arrêtés pris par la commune lors de travaux ou de livraisons nécessitant qu'une rue soit barrée temporairement. Il déplore que les riverains ne soient pas prévenus en temps utile et souhaite que l'information leur soit donnée au moins 72 heures avant. Cette mention sera rajoutée sur les prochains arrêtés.

Monsieur MAGNET Gérard communique les dernières informations du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord relatives à la démarche citoyenne et à la gestion de la forêt en lien avec le changement climatique.